



La Feuille

Été 2021

Mesdames, Messieurs,
Chers villageois,

Nous voilà en été, enfin libres de nos mouvements. Si ce n'est pas la fin de l'histoire, avec le port du masque encore obligatoire en intérieur, la vie reprend peu à peu de sa légèreté.

Pendant les deux mois d'été, une permanence en Mairie sera assurée tous les lundis après-midi. Je dois vous rappeler également une information importante, à savoir la nécessité d'avoir vos adresses à jour avec les différents partenaires qui vous écrivent (banques, EDF, eau, etc). En effet, les services de la poste ne vont plus distribuer les courriers qui ne comportent pas un adressage réglementaire, c'est-à-dire qu'il faut que le numéro et la voie figurent impérativement dans l'adresse. Il en va de même pour certains livreurs ou dépanneurs qui ne se déplaceront plus sans une adresse aux normes.

A noter aussi que pour cet été, le marché paysan se tiendra tous les dimanches de juillet et août, de 18h à 20h, sur la place de l'église et de la Mairie.

En espérant vous retrouver nombreux autour des producteurs locaux, l'équipe municipale et l'ensemble du personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter un été lumineux.

Pierre-Henri CHANAL

Du côté des commissions

« Sécurité »

(Sylvie OZIL-HUBSCHER, Serge VALLOS, élus, et Dorothee AZZONI, habitante)

Le projet de déplacer le panneau d'entrée des Salelles au niveau du quartier du Cros, permettant le ralentissement des véhicules, est à l'étude. Nous avons rencontré le service des routes et le changement des panneaux devrait s'effectuer avant la fin de l'année.

« Voirie »

(Serge VALLOS, Philippe LOMBARDO, élus)

Le service des routes du département, qui avait en charge l'étude pour chiffrer la remise en état de nos voies communales, (routes de Remerquer, des Valades, du Gardon, de Valos et de la Condamine) vient de nous rendre un premier rapport. Le coût s'élèverait à 142 675 euros. Il reste encore à chiffrer la remise en état de certaines rues dans le cœur du village et des Salelles. Nous pouvons déjà imaginer un total dépassant les 200 000 euros. Avec un budget « voirie » d'environ 10 000 euros par an, il est bien évident

que la commune n'a pas les moyens d'effectuer l'ensemble de ces travaux. Nous allons donc prioriser et parer au plus urgent.

« Jeunesse »

(Sharon ARSAC, Agnès GOLFIER, élus, et Laura SOUBEYRAND, Sébastien MAS, habitants)

La commission des jeunes s'est réunie vendredi 2 juillet. Agnès et Sharon ont commencé par faire un tour de table sur l'année écoulée. Il en est ressorti une satisfaction générale. Les actions concrètes, comme la collaboration ponctuelle avec les employés municipaux dans l'entretien des végétaux, ont été très appréciées. D'autres idées n'ont pas tardé à émerger, notamment celle de rassembler les villageois dans le pré communal le dimanche 8 août pour admirer le ciel, tous ensemble, à l'occasion de la nuit des étoiles. A ce sujet, la commission communiquera début août.

En attendant, la commission jeunesse vous souhaite de bonnes vacances d'été.

« Nature et Environnement »

(Florian THIBON, Mathieu ANDRÉ, élus, et Virginie PLANTIER, Françoise OROZCO, habitantes)

Une réunion sur le thème « quel avenir pour la vallée » s'est tenue le 8 juillet à la salle des fêtes de Saint Maurice d'Ibie. Les élus des communes de Vallon, Lagorce, Rochecolombe, Villeneuve de Berg et Saint Maurice d'Ibie ainsi que divers acteurs économiques du territoire ont débattu sur ce thème et cherché des pistes pour pérenniser les actions de protection, de conservation et de valorisation. Une synthèse de ce travail sera rendue lors d'une prochaine réunion.

Informations diverses

CCAS (centre communal d'action sociale)

Si vous rencontrez le moindre problème, n'hésitez pas à contacter le CCAS, par mail, à l'adresse suivante : agolfier@saint-maurice-d-ibie.fr

Fibre

Ardeche Drôme numérique nous signale que les travaux et l'élagage vont commencer sur la commune. La fibre se rapproche...

Téléphonie

Dans le cadre du programme « new deal », le hameau des Salelles, considéré comme zone blanche, devrait être équipé d'une antenne 4G en 2022.

Ordures ménagères

Un container (couvercle bleu) a été ajouté sur l'aire de collecte des ordures ménagères des Salelles. Ce nouveau container est destiné à recevoir uniquement les cartons bruns pliés. Nous le soulignons car force est de constater que certains usagers jettent des cartons, parfois pleins d'ordures, parfois vides et non pliés, ce qui au final remplit le container bien trop rapidement.

Et devant le nombre de cartons entassés à côté de ce container, nous avons demandé l'ajout d'un deuxième container « carton brun ».

Débroussaillage obligatoire

Pour rappel, le débroussaillage autour des habitations ou installations de toutes natures situées à proximité des bois, forêts, landes, maquis ou garrigues, est obligatoire dans le département de l'Ardèche depuis 1985.

(art. L.134-6 du code forestier)

A ce sujet, vous pouvez retrouver toutes les informations nécessaires sur le guide du débroussaillage obligatoire en Ardèche, disponible en Mairie.

Vous trouverez également les obligations relatives au débroussaillage dans l'arrêté préfectoral disponible sur le site internet de l'Etat, le grand principe restant un débroussaillage de 50m autour des maisons. www.ardeche.gouv.fr

A noter que la municipalité viendra sur place à la rencontre des propriétaires concernés pour évaluer avec eux le débroussaillage à envisager.

L'eau, c'est la vie ! parcours-jeu au village

L'eau, c'est la vie ! Le parcours-jeu de la vallée de l'Ibie est enfin opérationnel. Les enfants peuvent se présenter en Mairie (uniquement le matin) pour prendre le livret. Le jeu dure environ 30 minutes et les gagnants se verront remettre un cadeau.

Le coin des associations

Accueil Ibie



Bilan des manifestations de printemps

Comme prévu, le nettoyage de la vallée de l'Ibie a eu lieu le 31 mai dernier. 38 personnes ont répondu présent à cet acte citoyen et c'est avec beaucoup de joie que nous constatons chaque année une baisse de volume des déchets à ramasser.

La 5^{ème} édition des deuches en Ardèche a également eu lieu les 5 et 6 juin en jauge réduite suite au Covid et seuls 35 équipages sur les 50 habituels ont pris part à cette manifestation.

L'association vous rappelle que vous pouvez retirer votre carte Pass Partenaire de l'association Accueil Ibie ouverte à tous les habitants de Saint Maurice qui vous donne droit à des avantages ou réductions pour vos activités, à la Mairie les jours d'ouverture. Elle est gratuite.

Bon été à tous. L'association Accueil Ibie

Comité des Fêtes



Chers Voisins,

Le comité des fêtes tient tout d'abord à vous remercier de votre présence à l'occasion de la fête de la musique organisée le 19 juin dernier. Ce fut en effet un grand plaisir pour nous de pouvoir vous retrouver dans notre magnifique pré communal afin de partager des moments de convivialité.

Nous sommes également très heureux d'avoir pu maintenir le repas des aînés le 1er juillet dernier à l'Auberge des Salèlles.

Vous pouvez dès à présent noter dans votre agenda les événements de cet été ;

Le 18 juillet vide grenier au pré de 9h à 18h avec snack et buvette.

Le 3 août cinéma de plein air « L'appel de la forêt » avec boissons, glaces et pop-corn en début de séance

Le 28 août kermesse d'antan au pré communal avec snack et buvette de 9h à 18h

Afin de répondre à certaines interrogations, nous vous confirmons qu'il ne nous est malheureusement pas possible, cette année encore, d'organiser la fête du 15 août comme nous le faisons auparavant.

La crise sanitaire actuelle ne nous permet pas de prévoir une telle manifestation. Chacun de nos événements doit être soumis à validation de la préfecture et comme vous pouvez l'imaginer il est très compliqué de pouvoir réunir en un lieu, même extérieur, de nombreuses personnes. À la différence de la kermesse qui sera principalement destinée aux villageois de Saint-Maurice d'Ibie, le 15 août, de par sa popularité, risquerait de réunir trop de monde...

Les membres du comité des fêtes sont, malgré toutes ces complications, très heureux de pouvoir contribuer au dynamisme festif et à la convivialité de notre village.

Nous remercions également la municipalité pour son appui et son soutien.

Bel été à toutes et tous

A.C.C.A. Saint Maurice d'Ibie



Après la remise en état des chemins et sentiers dans les bois le 12 juin, l'ACCA va procéder à la clôture des vignes début août.

La saison de chasse devrait débuter après le 15 août, là où les cultures risquent d'être visitées par les sangliers, en principe le matin.

Comme les autres années, des panneaux seront mis en place pour signaler les lieux et jours de chasse.

Contact Mairie

Adresse : 2 Place de la Mairie 07170 SAINT MAURICE D'IBIE.

Téléphone 04 75 94 71 41

Courriel : mairie@saint-maurice-d-ibie.fr

Site internet : www.saint-maurice-d-ibie.fr